Modalités du BAC NSI

L'épreuve terminale obligatoire de spécialité est composée de deux parties (jours différents) :

- Une partie écrite
- Une partie pratique, chacune notée sur 20

La note de la partie écrite a un coefficient de 0,75 et celle de la partie pratique a un coefficient de 0,25. La note globale de l'épreuve est donnée sur 20 points.

Partie écrite

Durée de l'épreuve : 3 heures 30

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Le sujet est composé de trois exercices indépendants.

Le candidat traite les trois exercices.

Partie pratique

Déroulement de l'épreuve : durée : 1heure

La partie pratique consiste en la résolution de deux exercices sur ordinateur, chacun étant noté sur 10 points.

L'aspect oral fait pleinement partie de l'épreuve pratique.

La grille ci-dessous est un exemple de grille de compétences pour aider les évaluateurs. *Elle n'a aucun caractère prescriptif.*

Critères d'évaluation	Définition du critère	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Connaissance des savoir-faire techniques	Connaissance des concepts de base	Besoin permanent d'assistance	A besoin de consignes complémentaires et d'assistance ponctuelle	A rarement besoin de consignes complémentaires	Travaille de façon autonome
Qualité de mise en œuvre	Niveau de conformité des opérations réalisées	Fait fréquemment des erreurs, exige une surveillance permanente	Produit un travail qu'il faut contrôler régulièrement	Fait des erreurs minimes qu'il ou elle parvient à verbaliser et propose des solutions	Travaille sans erreur
Qualité du dialogue	Justification	Pas de réponse	Pas clair	Relativement clair mais manque parfois de précision	Démontre une capacité à reformuler pour bien se faire comprendre.